

Le Grand Est attire peu les résidents des autres régions françaises

Insee Analyses Grand-Est • n° 181 • Juillet 2024



En 2019, 58 000 personnes sont arrivées dans le Grand Est en provenance d'une autre région française, et 64 000 sont parties. Au regard des mobilités résidentielles, la région est peu attractive : le solde des migrations résidentielles avec les autres régions est déficitaire de 6 000 habitants. Les départs sont plus nombreux que les arrivées pour quasiment toutes les catégories d'activité et d'âge, et tous les départements hormis l'Aube. Les personnes les plus mobiles sont les jeunes : la moitié des entrants comme des sortants sont âgés de 20 à 34 ans. Les habitants du Grand Est déménagent le plus souvent vers l'Île-de-France, suivie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Bourgogne-Franche-Comté et des Hauts-de-France. Les arrivées dans la région proviennent en majorité des régions voisines.

Les mobilités entre départements du Grand Est sont quant à elles excédentaires dans le Bas-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et la Marne. Ces départements bénéficient d'une attractivité résidentielle au sein de la région grâce à leurs trois grandes villes étudiantes : Strasbourg, Nancy et Reims.

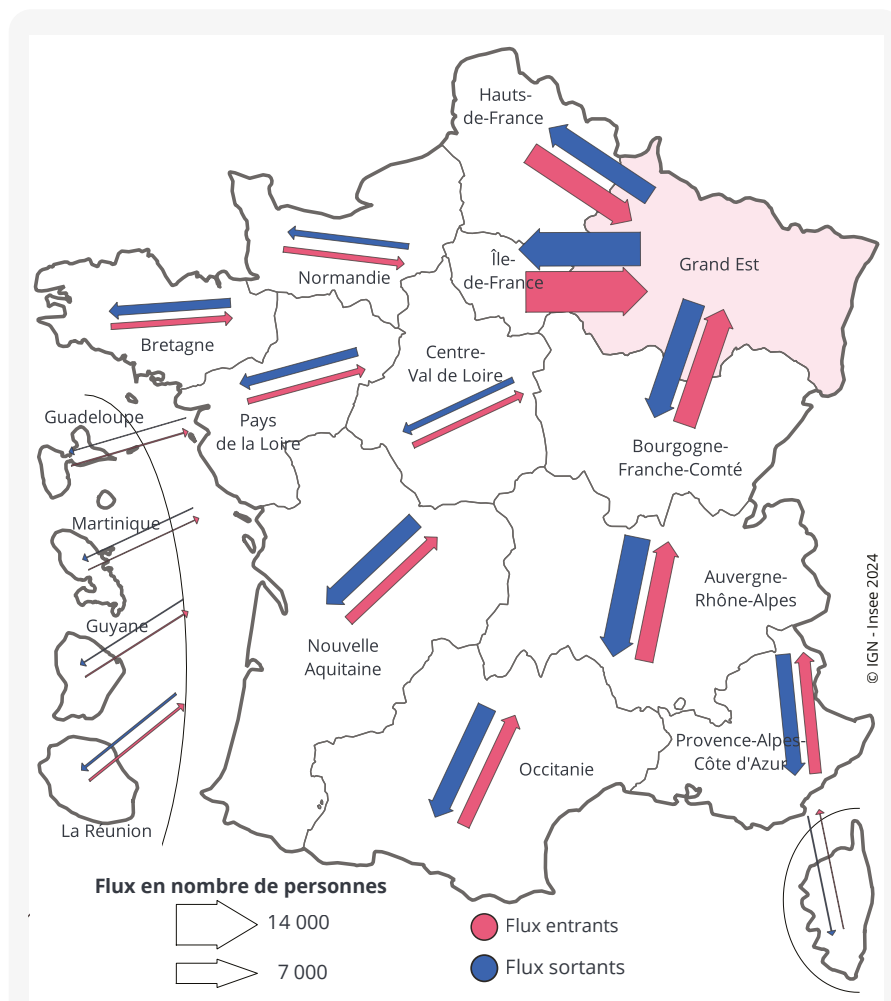
Dans le Grand Est, la plupart des déménagements se font au sein du même département

Début 2020, 546 000 habitants du Grand Est résident dans un logement différent de celui qu'ils occupaient un an plus tôt. Le Grand Est est l'une des régions où les déménagements sont le plus souvent infra-départementaux : 80 % des mobilités résidentielles se font au sein du même département. Pour le reste des déménagements, 10 % des personnes ayant changé de logement arrivent d'un autre département du Grand Est (52 400 personnes) et 10 % viennent d'une autre région française (57 900 personnes).

Dans les autres régions, la part des arrivées externes est plus élevée : c'est le cas de la Corse et de Centre-Val de Loire (20 %) ainsi que des Pays de la Loire et de la Bretagne (18 %). Le Grand Est fait ainsi partie des régions françaises les moins attractives. Après les Hauts-de-France, le Grand Est est la région qui présente le plus faible **taux d'entrée** : en 2019, elle gagne 1,1 nouvel habitant pour 100 résidents. Les régions du sud et de l'ouest attirent davantage de personnes comme en Bretagne, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire ou Occitanie (taux d'entrée de plus de 2 %).

Si peu de personnes viennent s'installer dans la région, peu de personnes la quittent. En 2019, 64 400 personnes ont quitté le Grand Est pour s'installer ailleurs en France. Cela représente un **taux de sortie** de 1,2 %, soit le plus faible de toutes les régions françaises

► 1. Flux des entrées et sorties entre le Grand Est et les autres régions de France en 2019



Lecture : Début 2020, 13 900 personnes résident dans le Grand Est et habitaient en Île-de-France un an auparavant (mobilité en 2019).

Champ : Mobilités entre le Grand Est et les autres régions de France.

Source : Insee, recensements de la population 2020.

devant Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (1,3 % chacun). Le taux de départ dépasse au contraire les 2 % en Île-de-France, en Guyane ou encore en Centre-Val de Loire.

Au total, le **solde migratoire** du Grand Est est déficitaire avec le reste de la France de 6 500 personnes en 2019. Cela représente une perte nette d'un habitant pour 1 000 résidents (soit un **taux de solde migratoire** déficitaire de 0,1 %).

L'essentiel des mobilités est réalisé avec les régions limitrophes du Grand Est

La moitié des arrivées depuis les autres régions françaises proviennent d'une des trois régions limitrophes ► **figure 1**. En particulier, un quart des entrants arrivent d'Île-de-France, 13 % de Bourgogne-Franche-Comté et 13 % des Hauts-de-France. La région Auvergne-Rhône-Alpes se place en quatrième position avec 11 % des entrants.

Concernant les départs, les habitants du Grand Est vont le plus souvent s'installer en Île-de-France (18 %). L'Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième destination des sortants, suivie des régions Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France (respectivement 14 %, 12 % et 11 %) puis des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (10 % et 9 %).

L'Île-de-France est ainsi la région ayant le plus de flux résidentiels avec le Grand Est. La majorité des personnes qui déménagent vers cette région partent du Bas-Rhin, de la Marne ou de la Meurthe-et-Moselle (59 % des sortants). Les emménagements de Franciliens dans le Grand Est se font le plus souvent vers les départements voisins, l'Aube et la Marne (36 % des entrants), puis le Bas-Rhin (20 %). Finalement, le solde migratoire vis-à-vis de l'Île-de-France est excédentaire de 2 400 personnes. Concernant les deux autres régions voisines, le solde migratoire du Grand Est est excédentaire de 1 000 personnes avec les Hauts-de-France et nul avec la Bourgogne-Franche-Comté. Les entrants s'installent le plus souvent dans un département proche de la région de départ : six arrivants des Hauts-de-France sur dix s'installent dans les Ardennes ou dans la Marne, et sept arrivants de Bourgogne-Franche-Comté sur dix emménagent en Haute-Marne, dans le Haut-Rhin ou dans les Vosges. Le déficit migratoire s'avère le plus important avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie (respectivement -2 600, -2 500 et -2 100 personnes). L'essentiel des déménagements vers Auvergne-Rhône-Alpes proviennent des départements à l'est de la région : 78 % des personnes qui s'y installent viennent du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Vosges, de Moselle ou de Meurthe-et-Moselle.

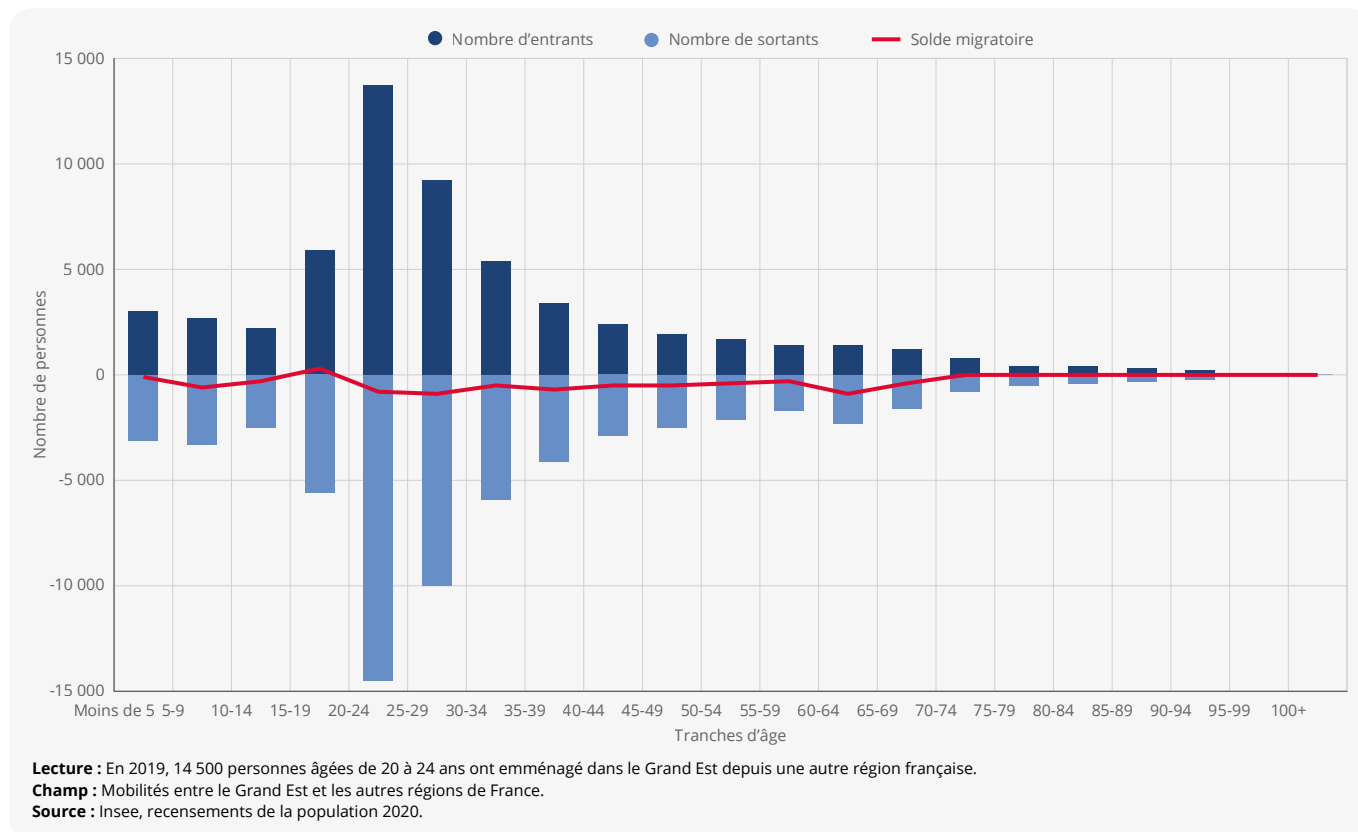
Les migrations résidentielles avec le Grand Est concernent surtout les jeunes

Comme partout en France, les personnes les plus mobiles sont les jeunes. Près de la moitié des arrivants et des sortants de la région sont des jeunes adultes de 20 à 34 ans ► **figure 2**. Les adolescents de 15 à 19 ans et les enfants de moins de 10 ans représentent chacun un dixième des flux. Chez les plus de 35 ans, les mobilités résidentielles deviennent moins fréquentes.

Les plus nombreux à arriver dans la région sont les 20-24 ans (23 %) mais ils partent aussi en grand nombre : au final, la région perd 800 jeunes de 20 à 24 ans et 900 jeunes de 25 à 29 ans. Le solde migratoire est déficitaire pour presque toutes les classes d'âges, à l'exception des 15-19 ans.

Ces jeunes déménagent le plus souvent pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Plus de la moitié des actifs qui quittent le Grand Est en vue d'un nouvel emploi sont âgés de 20 à 29 ans. Parmi les jeunes en études, 11 800 emménagent dans le Grand Est et 12 400 déménagent vers d'autres régions universitaires. Au cours de l'année 2019, la région perd ainsi 600 étudiants de 16 à 29 ans. Parmi les étudiants qui quittent la région,

► 2. Nombre d'entrants et de sortants par tranche d'âge dans le Grand Est en 2019



30 % vont poursuivre leurs études en Île-de-France et 15 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Inversement, 22 % des étudiants arrivant dans le Grand Est sont franciliens et 17 % viennent de Bourgogne-Franche-Comté. Le solde migratoire de la population des étudiants est de -1 100 en faveur de l'Île-de-France, il est au contraire positif avec la Bourgogne-Franche-Comté (+500) et avec les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire (+200 chacun). En proportion, les étudiants sont les plus mobiles. Toutefois, avec 24 800 entrées et 29 500 départs, les actifs en emploi sont les plus nombreux à changer de région ► **figure 3**. Ils représentent 43 % des personnes qui emménagent dans le Grand Est en 2019 et 46 % des sortants. Le solde migratoire est déficitaire pour toutes les catégories d'activité (actifs en emploi, chômeurs, étudiants, retraités) en 2019, dans des proportions le plus souvent similaires à celles de 2013. Le solde des actifs en emploi s'améliore légèrement, mais reste négatif : il passe de -6 400 personnes en 2013 à -4 600 en 2019.

Un solde migratoire positif seulement dans le Bas-Rhin et l'Aube

En tenant compte aussi bien des mobilités depuis et vers les autres régions de France que des échanges avec les autres départements du Grand Est, seuls le Bas-Rhin et l'Aube présentent un excédent migratoire ► **figure 4**. Cela correspond à un gain de 1 100 personnes dans le Bas-Rhin et de 400 personnes dans l'Aube en un an, soit une hausse d'un habitant pour 1 000 résidents dans chacun de ces départements. Le taux de solde migratoire est négatif dans les autres départements. En Meurthe-et-Moselle, il est presque nul, tandis que dans les départements les plus ruraux (la Haute-Marne, la Meuse et les Ardennes), le déficit atteint plus de 0,4 %. Les flux excédentaires observés dans l'Aube sont principalement liés à sa proximité avec l'Île-de-France, et à l'arrivée de 1 300 Franciliens. L'Aube est ainsi le seul département du Grand Est dans lequel les échanges migratoires entretenus avec les autres régions sont excédentaires d'un point de vue résidentiel. Ils sont quasiment à l'équilibre dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Vosges. Dans les autres départements, les sortants sont plus nombreux que les entrants. Le Bas-Rhin attire des habitants venant d'autres départements du Grand Est : il gagne au total 1 900 personnes à l'issue des mouvements de population infra-

► 3. Solde migratoire par catégorie de population en 2013 et 2019

Catégorie de population	2019				2013	
	Nombre d'entrants	Nombre de sortants	Solde migratoire	Taux de solde migratoire (en %)	Solde migratoire	Taux de solde migratoire (en %)
Enfants de 0 à 14 ans	7 600	8 500	-900	-1,1	-1 000	-1,2
Étudiants*	11 800	12 400	-600	-2,9	-600	-3,3
Actifs	33 000	37 000	-4 800	-1,8	-6 700	-2,6
Actifs ayant un emploi	24 800	29 500	-4 600	-2,0	-6 400	-2,8
Chômeurs	7 800	8 000	-100	-0,4	-300	-0,8
Retraités	4 300	5 600	-1 300	-1,0	-1 900	-1,6
Autres inactifs	3 200	3 200	0	0,2	-300	-0,9

* Étudiants de 16 à 29 ans ayant un diplôme au moins égal au baccalauréat, inscrits dans un établissement d'enseignement.

Note : Certains individus peuvent figurer dans deux catégories.

Lecture : Début 2020, 11 800 étudiants résidant dans le Grand Est habitaient une autre région un an auparavant et 12 400 ont à l'inverse quitté la région. Le Grand Est perd ainsi 600 étudiants en 2019, soit 2,9 % de la population étudiante présente dans la région en moyenne cette année.

Champ : Mobilités entre le Grand Est et les autres régions de France.

Source : Insee, recensements de la population 2014 et 2020.

régionaux. Ces migrations internes à la région sont également favorables à la Meurthe-et-Moselle et à la Marne.

Le Bas-Rhin, la Marne et la Meurthe-et-Moselle attirent les étudiants

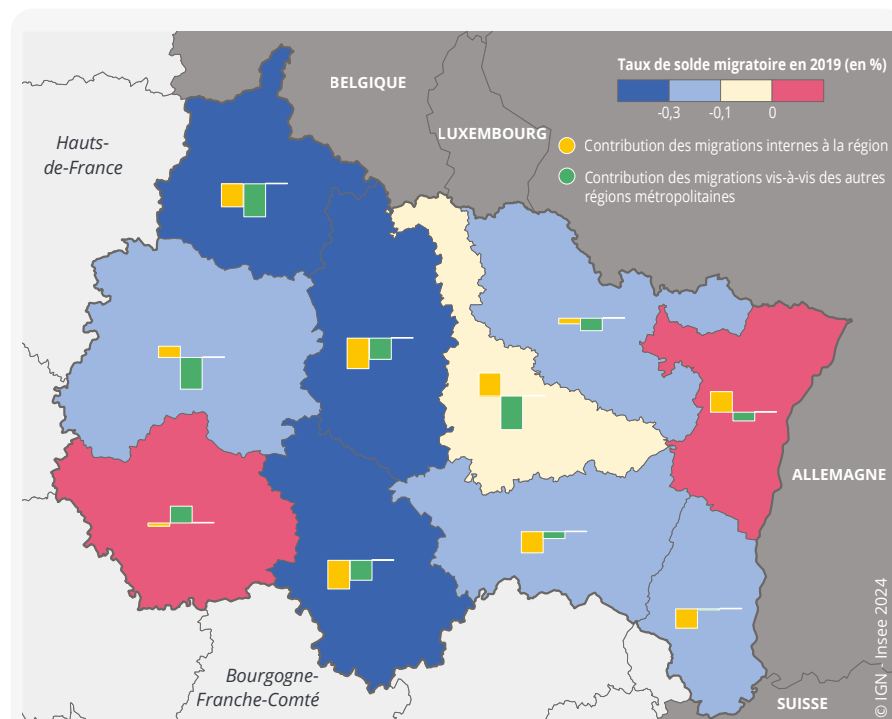
La Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et la Marne abritent les grandes villes étudiantes de la région : Nancy, Strasbourg et Reims. En 2019, ces trois départements gagnent respectivement 2 400, 2 000 et 1 000 étudiants

► **figure 5**. Ces étudiants proviennent principalement des autres départements

du Grand Est où les offres de formations dans le supérieur sont moins fournies. Le Haut-Rhin aussi perd 1 600 étudiants en 2019, alors qu'il possède une ville universitaire, Mulhouse. Sa proximité géographique avec le Bas-Rhin et l'attrait de Strasbourg expliquent ces départs plus fréquents d'étudiants depuis le Haut-Rhin.

Les actifs en emploi ne sont pas attirés par les mêmes zones. En Moselle et en Haute-Marne, ils sont légèrement plus nombreux à arriver dans le département qu'à en partir. À l'inverse, le solde migratoire de ces actifs est négatif en Meurthe-et-Moselle et dans la Marne, et presque nul dans le Bas-Rhin.

► 4. Taux de solde migratoire par département du Grand Est selon la provenance des migrations en 2019



Lecture : En 2019, le taux de solde migratoire total de la Meurthe-et-Moselle est de -0,1 %. Il est en déficit de 0,3 % avec les autres régions françaises et excédentaire de 0,2 % avec les autres départements du Grand Est.

Champ : Mobilités entre le Grand Est et les autres régions et mobilités entre les départements du Grand Est.

Source : Insee, recensements de la population 2014 et 2020.

Quelle que soit la catégorie de population, peu de mouvements sont constatés dans les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse (4 300 à 4 400 arrivées chacun, pour 5 000 à 5 600 départs). Les migrations sont un peu plus nombreuses dans les Vosges (7 100 arrivées pour 8 000 départs), seul département avec un léger excédent migratoire des retraités (+300 personnes).

Anciennement positif, le solde migratoire de la Marne est déficitaire en 2019

En 2019, le déficit migratoire du Grand Est se réduit par rapport à celui observé en 2013 : -6 500 contre -10 000 personnes. Les arrivées comme les départs ont diminué, mais le nombre de départs a davantage baissé (-9 % contre -4 %). Cependant, l'évolution des migrations par département est contrastée : l'attractivité du Bas-Rhin et de l'Aube s'est renforcée, tandis que la situation s'est inversée dans la Marne. En 2013, ce département gagnait 600 personnes, alors qu'en 2019, les sortants du département sont plus nombreux que les entrants, de 900 personnes. Cela s'explique notamment par des arrivées moins nombreuses en provenance d'autres régions. À l'inverse, les migrations résidentielles en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges deviennent moins déficitaires, du fait notamment de la baisse des déménagements vers les autres régions.

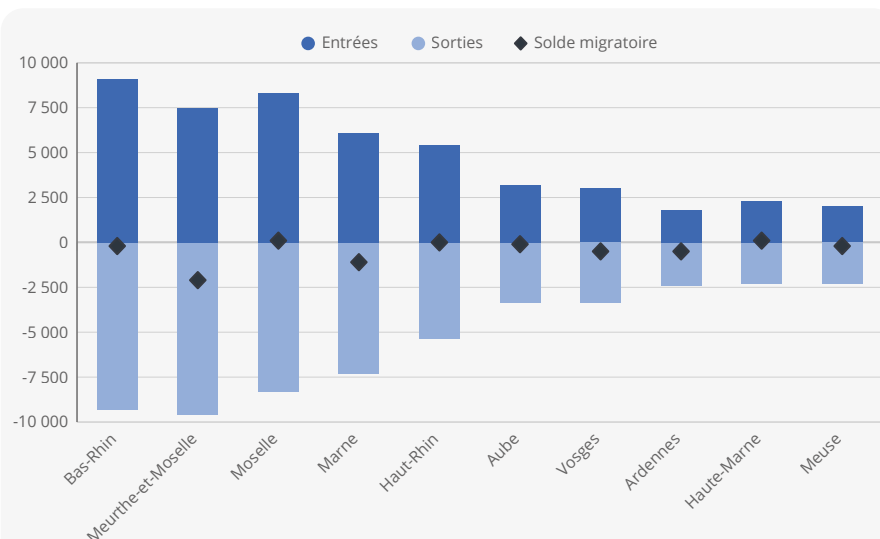
Geneviève Frey, Mélody Richard, Sophie Villaume (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Champ

Les flux depuis et vers les collectivités d'outre-mer sont exclus de cette analyse. Par ailleurs, l'absence de statistiques sur les sorties vers l'étranger oblige à exclure les flux internationaux des taux de sortants et, par souci de cohérence, conduit à les exclure des taux d'arrivants, afin d'évaluer correctement, sur un même champ, les migrations nettes.

► 5. Nombre d'actifs en emploi entrants et sortants par département du Grand Est en 2019



Lecture : En 2019, 9 100 actifs en emploi ont emménagé dans le Bas-Rhin depuis une autre région ou depuis un autre département du Grand Est.

Champ : Mobilités entre le Grand Est et les autres régions et mobilités entre les départements du Grand Est.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► Sources

Cette étude mobilise les données du recensement de la population (exploitations principales des millésimes 2014 et 2020). Depuis 2004, le recensement s'appuie sur des enquêtes annuelles qui couvrent tous les territoires communaux sur une période de cinq ans. Chaque recensement est issu du cumul de cinq Enquêtes Annuelles de Recensement (EAR). Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter en 2022 l'EAR prévue en 2021. En raison du report de l'EAR 2021, le recensement de 2020 a été produit à partir des EAR de 2017 à 2022.

La mesure des personnes ayant changé de lieu de résidence repose sur la question « Où habitez-vous un an auparavant ? ». Les caractéristiques des personnes ayant déménagé dans l'année sont celles déclarées au moment du recensement de ces personnes et non au moment du déménagement.

► Définitions

Le **taux d'entrée (en %)** est le rapport du nombre d'arrivées d'un territoire à sa population moyenne.

Le **taux de sortie (en %)** est le rapport du nombre de sorties d'un territoire à sa population moyenne.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux de solde migratoire (en %)** est le rapport du solde migratoire à la population moyenne de la zone.

► Pour en savoir plus

- **Frey G., Richard M., Villaume S.**, « Dans le Grand Est, un actif entrant sur quatre arrive de l'étranger », Insee Flash n° 95, juillet 2024.
- **Kauffmann P., Properi E.**, « Un étudiant du Grand Est sur quatre a déménagé au cours de l'année précédente », Insee Analyses Grand Est n° 165, septembre 2023.
- **Ducharme T., Kauffmann P.**, « Les espaces les plus ruraux du Grand Est gagnent en attractivité résidentielle en 2020 », Insee Analyses Grand Est n° 163, juillet 2023.
- **Brutel C.**, « En 2021, des déménagements un peu plus nombreux qu'avant la crise sanitaire depuis l'Île-de-France vers les autres régions », Insee Première n° 1954, mai 2023.

